

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00469

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY- CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE POUR L'AMELIORATION ARCHITECTURALE DU GYMNASE DU Puits THIBAUD - AVENANT N°1

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance

M. Rémy GUYOT

Le 06 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

19 12-142-24420770-20191205-02103046910

DATE: 07/12/2019 10:05:00

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY- CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE POUR L'AMELIORATION ARCHITECTURALE DU GYMNASE DU PUIITS THIBAUD - AVENANT N°1

Dans le cadre de l'opération de prolongement de troisième ligne de tramway, une sous-station électrique (sous-station Bardot) est implantée le long du gymnase du Puits Thibaud qui est la propriété de la ville de Saint-Etienne.

Dans le cadre des travaux de construction de cette sous-station, la ville a souhaité réaliser des travaux d'amélioration architecturale du gymnase permettant ainsi la création d'une véritable façade ouverte sur le parking, la future station tramway et sur le futur quartier habité Châteaureux Nord (création d'une entrée, de bureaux, d'un couloir d'accès aux vestiaires, de sanitaires).

Les travaux de réalisation de la sous-station électrique relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole et les travaux d'amélioration architecturale du gymnase relevant quant à eux de la compétence de la ville de Saint-Etienne, une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été signée le 19 juillet 2018, pour confier à Saint-Etienne Métropole la maîtrise d'ouvrage du gymnase. La ville de Saint-Etienne remboursera à Saint-Etienne Métropole, les coûts liés aux travaux d'amélioration architecturale du gymnase augmenté de la TVA.

La ville de Saint-Etienne étant bénéficiaire d'une subvention de 103 500 € votée par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 20 décembre 2018 (au titre du renouvellement urbain), pour les travaux effectués sur le bâtiment du gymnase Puits Thibaud, il est nécessaire de préciser, par avenant les modalités de financement afin de permettre le versement de la subvention régionale à la ville.

De plus, conformément à l'article 6 de la convention, il est nécessaire de préciser par avenant le coût réel des travaux d'extension du gymnase arrêté à la somme de 228 486 €HT, soit 274 183,20 €TTC.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux d'amélioration architecturale du gymnase du puits Thibaud dans le cadre de l'opération de prolongement de la troisième ligne de tramway ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 23 (compte 2318) du budget annexe transports – opération 114.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU